

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 19 Septembre 2008 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL, MM BROU, GUIRLIN, ROBERT, DUPORT, M. MOREAU-PAGANELLI, MME JEHEL, MME CAULIER-RANDOUX, MME LEGER, MM CAPILLERY, DESHAYES, MMES CHOTARD, JETHA, M. POTOT

Etaient absents excusés : Nicole KERMARREC (pouvoir à M. LOQUET)

Madame CAULIER-RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du denier conseil municipal est adopté à l'unanimité, sous réserve de noter la présence de Madame JETHA.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Situation financière

D.2460

D.M. N° 1

BUDGET GENERAL

2° / Décision Modificative n° 1 sur budget général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Général 2008 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Dépenses d'Investissement		
Chapitre D21		
2128	Autres agencements et aménagements	- 8 000
21312	Bâtiments scolaires	+ 6 000
2135	Installations générales - agencements	+ 5 000
21534-01	Eclairage public Raville	+ 2 000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 7 000
2183-01	Matériel de bureau et matériel informatique	- 3 000
2184-01	Mobilier	- 1 000
2188-01	Autres matériels	- 1 000
2188-02	Autres matériels	+ 13 000
Chapitre D23		
2313-01	Constructions	- 11 500
2313-03	Constructions	- 100 000
2313-06	Constructions	+ 51 500
2313-08	Constructions	+ 40 000
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité

D. 2461
D.M. N° 2
BUDGET
EAU

2° / Décision Modificative N° 2 sur Budget "Eau"

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget "Eau" 2008 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Dépenses de Fonctionnement		
D 673	Titres annulés	+ 200
D 6373	Revers. A Agence Eau : redev. Pollution domestique	- 200
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité

D.2462
FONDS DE
PEREQUATION
2008

3° / Subvention départementale Fonds de Péréquation 2008

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2008 au taux de 45 %, soit une subvention maximum de 42 000 € pour l'acquisition et travaux divers (facturation 2008), s'élevant à 127 421,94 € Hors taxes selon tableau en annexe.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2007 pour un montant de 42 000 €.

Adopté à l'unanimité.

D. 2463
CONVENTION
REPARTITION
RECETTES
THEATRE

4° / Convention de répartition des recettes pour représentation théâtre

M. le Maire informe avoir rencontré M. JEFFRAULT dans le cadre d'un projet de représentation théâtrale à l'Espace Hugo qui aurait lieu le vendredi 24 octobre prochain. Il s'agit d'un "One man show" intitulé "Soyons optimistes".

Afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 70% pour le comédien et 30% pour la commune. Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

D.2464
TARIFS CONCERT
DU 19/10/08
ET THEATRE
DU 24/10/08

5° / Tarifs concert du 19 octobre et théâtre du 24 octobre 2008

Michel LETHUILLIER rappelle deux des manifestations prévues en octobre sur la commune et dont il convient de fixer le prix des places :

- un concert de piano par Eric DANNENMULLER, habitant de la commune, le 19 octobre à l'Espace Hugo
- un one man show présenté par Michel JEFFRAULT à l'Espace intitulé "Soyons optimistes" le 24 octobre à 20h45.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Concert : 10 € - 5 € pour les moins de 20 ans – gratuit pour les moins de 12 ans.
- Théâtre : 10 € - 5 € pour les moins de 12 ans.

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Franck CAPILLERY propose d'utiliser le système "Ticketnet" afin que les personnes intéressées puissent réserver les places directement chez les distributeurs locaux Ticketnet. ; cela n'engendrant aucun frais pour la commune.

II – ADMINISTRATIF

D. 2465
VARIATION DU
TAUX I.A.T.

1° / Variation du taux IAT

M. le Maire rappelle la délibération D2306 du 06 avril 2007 instaurant l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technique) pour les agents territoriaux, dans laquelle un coefficient multiplicateur maximum de 3 avait été adopté.

Il propose d'appliquer ce coefficient multiplicateur de 1 à 4.

Le montant de référence reste indexé sur l'évolution de la valeur du point de la Fonction Publique.

Adopté à l'unanimité.

D. 2466 **2° / Aide au recrutement CDG 28 – Délibération de principe**

AIDE AU RECRUTEMENT

CDG 28

DELIB. DE

PRINCIPE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-2009 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 20,

Vu la délibération du Centre de Gestion du 31 mars 2008 entérinant la procédure d'aide au recrutement,

Depuis le 31 mars 2008, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir (CdG 28) met en oeuvre une mission facultative, payante, à destination des collectivités affiliées et non affiliées du département d'Eure-et-Loir en situation soit de recrutement, soit de remplacement d'agents de la collectivité.

Cette mission facultative est complémentaire de celle développée dans le cadre de la mission obligatoire de Bourse de l'Emploi confiée par les textes aux Centres de Gestion depuis 1985.

Aussi, le CdG 28 propose désormais différents services et prestations aux collectivités publiques qu'il convient de décliner :

* Sont des services gratuits,

- La diffusion élargie, sur les deux sites Internet gérés par ce dernier, des offres d'emplois transmises par les collectivités dans la Bourse de l'Emploi,
- La possibilité de consulter les profils des candidats à un emploi public territorial, toujours à partir du site Internet, pour faciliter soit les remplacements et les recrutements des collectivités,
- Le rapprochement des offres d'emplois avec les demandes d'emplois en cas de vacance infructueuse,
- La mise en oeuvre de la convention de partenariat entre le CdG 28 et l'antenne départementale de l'A.N.P.E en vigueur depuis le 31 mars 2008
- La reformulation d'une annonce déclarée par une collectivité depuis plus de deux mois

* Sont des prestations payantes, les trois niveaux d'intervention suivants (somme forfaitaire) :

- La rédaction intégrale de l'annonce :
 - 30 euros pour les collectivités affiliées
 - 100 euros pour les collectivités non affiliées
- La sélection des candidatures :
 - 50 euros pour les collectivités affiliées
 - 200 euros pour les collectivités non affiliées
- La participation aux entretiens de recrutement :
 - 105 euros pour les collectivités affiliées + frais de déplacement au réel
 - 400 euros pour les collectivités non affiliées + frais de déplacement au réel

En cas d'aide au recrutement par le Centre de Gestion, il convient de souligner que le Maire ou le Président, en leur qualité d'autorité de nomination, demeurent tout au long de la procédure de recrutement, le pilote et le décideur en dernier ressort ; dans le cadre fixé préalablement par l'assemblée délibérante au moment de la création de l'emploi.

Considérant que la commune pourrait être confrontée, temporairement ou durablement, à une vacance d'un emploi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à cette nouvelle mission facultative du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- décide d'adhérer à la mission facultative du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dénommée « aide au recrutement »,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes ou avenants à intervenir, s'inscrivant dans le cadre de cette procédure,
- prend acte de la révision éventuelle, au moment du vote du budget primitif, des tarifs de cette prestation, lesquels sont fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

D. 2467
DOCUMENT
UNIQUE
"EVALUATION
DES
RISQUES"

3° / Document unique "Evaluation des risques"

Vu le livre II titre III du Code du Travail, modifié par décret du 10/06/1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique Territoriale,

Afin de répondre aux exigences du décret du 5/11/2001 sur l'évaluation des risques, la réalisation d'un document unique et la mise en place d'un plan d'actions,

M. le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour la commune d'établir ce document unique d'évaluation des risques du personnel communal.

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier après comparatif des différentes offres.

Adopté à l'unanimité.

D.2467 BIS
SITED -
MODIF.
STATUTS

4° / SITED – Modification des statuts

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Transports des Elèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement, lors de sa séance du 26 juin 2008, sur les modifications de statuts suivantes :

Article 1 : Adhérents

« En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre...

LISTE DES COLLECTIVITES

Un syndicat mixte fermé qui prend la dénomination de : SITED : Syndicat mixte de Transport d'Elèves de Dreux »

Article 3 : Siège

« Le siège du syndicat est situé au 4 rue de Châteaudun, 28109 DREUX Cedex. »

Article 12 : Les adhérents aux EPCI

« Un EPCI compétent en matière de transport scolaire qui s'est substitué de plein droit à ses communes membres au sein du SITED peut demander le bénéfice de ses tarifs pour les communes hors du périmètre du syndicat.

Une convention règle les conditions et modalités particulières entre le SITED et l'EPCI concerné.

En tout état de cause, aucun arrêt ne sera créé sur une commune d'un EPCI membre du SITED hors de son périmètre défini à l'article 1 des statuts. »

Les Conseils Municipaux doivent être consultés et en délibérer dans un délai de trois mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des présents :

➤ Approuve les modifications des statuts du SITED qui ont été proposés.

Adopté à l'unanimité.

4° / Commission communale des Impôts

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts, établie par la Direction des Services Fiscaux d'Eure et Loir.

Membres titulaires :

M. CATEL Dominique – Mme DOBIN Nicole – Mme LEFEVRE Danièle – Mme GRUNENWALD Françoise – M. CATEL François (Gasville-Oisème) – M. ROBERT Daniel (propriétaire bois).

Membres suppléants :

M. HUBERT Jean-Pierre – M. MAITREJEAN Jean-yves – M. BUQUET Pascal – M. SIGNORET Dominique – M. MAUBRY Michel (Sorel Moussel) – M. DESHAYES Cyrille (propriétaire bois).
Pour information.

III – TRAVAUX

1° / La Poste

**D. 2468
LA POSTE
AVENANTS
N°1 LIZIER
ET MAHARAUX
N°2 AERE 2000**

a) Avenants N° 1 Entreprises LIZIER et MAHARAUX et n° 2 SARL AERE 2000

Dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagements de locaux administratifs recevant du public, dédiés à la Poste, sur proposition de l'architecte Madame JALAGUIER BOUVIER, M. le Maire présente trois avenants s'établissant comme suit :

Entreprises	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT
SARL AERE 2000 - Avenant n° 2 en + value	49 957,98	+ 2 722.00
en – value		- 497,96
Ent. LIZIER – Avenant n° 1 en – value		- 197,21
Ent. MAHARAUX – Avenant n° 1 en + value		396,48
TOTAL AVENANTS		2 423.31

Après délibération, le conseil municipal adopte ces avenants à l'unanimité

**D. 2469
LA POSTE
TRANCHE
CONDITION.
RAVALEMENT**

b) Approbation tranche conditionnelle : ravalement existant

Dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagements de locaux administratifs recevant du public, dédiés à la Poste, M. le Maire présente le devis de l'entreprise AERE 2000 pour les travaux de la tranche conditionnelle qui concerne le ravalement du bâtiment existant, pour un montant total HT de 21 495 €, soit 25 708,02 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte cette tranche conditionnelle pour le ravalement du bâtiment existant de la Poste pour un montant H.T. de 21 495 €. Adopté à l'unanimité.

**D.2470
LA POSTE
AVENANT
CONTRAT
MAITRISE
ŒUVRE**

c) Avenant contrat de maîtrise d'œuvre pour tranche conditionnelle

Dans le cadre des travaux d'extension et d'aménagements de locaux administratifs recevant du public, dédiés à la Poste, M. le Maire présente un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la tranche conditionnelle, pour un montant H.T. de 3 758,67 €, soit 4 495,37 € TTC.

Après délibération cet avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est adopté à l'unanimité.

2° / Compte rendu des travaux

M. ISABEL fait un point sur différents chantiers dont la réalisation se termine. Les travaux de ravalement de la façade arrière de la Poste seront terminés à la fin de ce mois. Pour le centre de loisirs les différents travaux sont finis.

MM. BROU et ROBERT font un point sur les travaux d'enfouissement de RAVILLE, ceux-ci sont en cours de finition, les anciens poteaux d'éclairage public ont été retirés, reste la réhabilitation de la place et le nouveau transformateur.

Les habitants vont pouvoir réaliser les branchements individuels au réseau d'assainissement.

Une réunion publique est prévue en octobre après la réfection de la voirie.

IV – URBANISME

**D. 2471
MODIF PLU
DESIGNATION
MAITRE
ŒUVRE**

1° / Projet de modification réglementaire du P.L.U. – Désignation du maître d'œuvre

Le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) posant quelques contraintes pour certaines zones, M. le Maire propose au Conseil Municipal la modification d'articles du règlement et demande au conseil d'approuver la désignation de Mme BOUDARD-CAPON comme maître d'œuvre. Adopté à l'unanimité.

V – AFFAIRES SCOLAIRES

M. BOUCHER donne rapport de la commission et fait le point sur la rentrée 2008.

Maternelle : 100 élèves - la 4^{ème} classe a été accordée. Il faut prévoir un budget d'investissement supplémentaire pour achat de petit mobilier.

Primaire: 145 élèves pour 6 classes (23 élèves par classe). 5 ordinateurs seraient à réparer.

Cantine : 180 rationnaires. Un courrier a été adressé aux parents pour rappel du règlement. Il est nécessaire de faire deux services pour les enfants de l'école primaire. Il pourrait être envisagé d'utiliser une partie de la salle polyvalente pour remédier à ce problème. Il a été nécessaire d'établir une liste d'attente pour les nouveaux demandeurs.

Etude : fonctionne très bien. 35 inscrits.

Soutien scolaire : il est destiné aux enfants en difficulté et est laissé à l'appréciation des enseignants. Il a lieu le midi pour les enfants de la maternelle et le soir pour les primaires. Cela implique une réorganisation du travail pour le personnel communal chargé de l'entretien des locaux scolaires.

Atelier Terre : les cours ont repris le 8 septembre avec Madame ALONSO

Enfants - Mercredi après-midi : complet

Adultes - Mardi après-midi - complet

Mardi soir – il reste 1 place.

VI – AFFAIRES CULTURELLES

Il est rappelé les prochaines manifestations prévues sur la commune et notamment le Marché de Noël qui aura lieu le dimanche 21 décembre 2008.

Propositions de tarifications pour les salles

Michel LETHUILLIER présente divers documents dont un projet de ventilation des coûts en fonction de l'utilisation des salles de la commune (salle communale – salle polyvalente – Espace Hugo) par les associations.

Il propose de passer une convention entre la commune et les associations communales précisant un nombre d'occupations annuelles, avec une facturation à définir (10% du tarif public ?) si ce nombre d'utilisations est dépassé. Ceci dans un souci d'équité car certaines associations utilisent les salles plus que d'autres.

Bruno LOQUET expose que les associations communales participent à l'animation de la commune et qu'il ne faudrait pas les pénaliser.

M. le Maire préférerait alors une augmentation des subventions communales, car le principe présenté permettrait d'assumer en partie les frais d'utilisation des salles.

La Commission Animation-Culture-Loisirs se réunira afin de définir les conditions d'utilisation et les tarifs pour 2009.

VII –AIDE SOCIALE

D. 2472

AIDE SOCIALE

M. le Maire présente deux dossiers de demande d'aide financière technique adressés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour :

- M. Frédéric MENARD - aide à l'aménagement d'un véhicule – Montant : 150 €

- M. Henri MATHIEU - aide à l'acquisition d'un émetteur-récepteur-réveil – Montant : 50 €.

Après délibération, le conseil municipal adopte le versement de ces aides à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Informations sur les activités réalisées par la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" (centre de loisirs – activités économiques)

Centre de loisirs - les effectifs sont en hausse. A Cherisy environ 60 enfants fréquentent le centre + 40 à 45 enfants la garderie périscolaire.

Activités économiques - Michel LETHUILLIER informe :

- le bâtiment ex Sophartex sur la RN 12 a été acheté par LHERMITE LOISIRS.
- Le démarrage des travaux de la Société SEGUREL serait prévu avant la fin de l'année.
- Des travaux de voirie et d'assainissement débuteront à la Z.A les Forts courant octobre.

TOUR DU TAPIS

Michel LETHUILLIER	<ul style="list-style-type: none"> ↳ informe que la commune de Ste Gemme Moronval est sortie du SIAVEURE. ↳ signale le problème de branchements "sauvages" d'assainissement ↳ Informe de l'installation d'une esthéticienne au rez-de-chaussée de la rue des Camélias autour du 15 décembre et d'une prothésiste dentaire à l'immeuble rue Victor Hugo depuis le 1^{er} septembre.
Laurence CHOTARD	↳ demande la pose d'une plaque "N° 16" devant la Résidence Adèle
Ludovic DESHAYES	<ul style="list-style-type: none"> ↳ demande la taille des rosiers au carrefour de la pharmacie ↳ signale la vitesse élevée des véhicules dans la rue de Germainville
René-Jean MOREAU PAGANELLI	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Demande la raison du déplacement de la borne entre l'église et la Poste. M. le Maire répond que cela a été demandé par la Poste pour permettre le passage du véhicule de dépôt de fonds ↳ Demande que les portes de l'église soient repeintes.
Daniel ROBERT	↳ Signale que certains habitants reçoivent un courrier de la part de la Générale des Eaux. M. le Maire rappelle que cela avait été signalé sur la Lettre Municipale de Juin, un deuxième avis paraîtra dans la prochaine lettre.
Michel ISABEL	↳ Informe que des devis sont en attente pour les peintures des volets de la Poste
Bruno LOQUET	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Informe qu'il convient de se pencher sur la préparation du bulletin municipal 2009. ↳ Demande la mise en place de signalisation rue des Rougemonts. M. le Maire propose de la rendre à sens unique + une voie pour piétons/vélos et un stationnement côté rivière ainsi que la pose d'un "Stop" à la sortie du Chemin Fossé du Roi

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h45